



CGT Santé et Action Sociale  
Bourgogne-Franche-Comté

## DÉCLARATION CGT A LA CRSA DU 30/01/2019

Le Président de la République Emmanuel Macron a présenté le 18 septembre 2018 à l'Élysée ses mesures pour réformer le système de santé. Abusivement dénommé « Ma Santé 2022 », ce plan ne fait pas mention du droit fondamental de tout être humain à être protégé et soigné quelles que soient sa condition et sa situation.

Le programme « Ma Santé 2022 » remet radicalement en question ce droit fondamental en renvoyant à l'individu la responsabilité de définir comment il se soigne en fonction de ses moyens. La prévention ne figure même pas comme une priorité dans ce plan !

Il ignore délibérément les besoins élémentaires de millions de concitoyen(ne)s, très insuffisamment couvert(e)s par la médecine scolaire, étudiante, la médecine du travail ou le handicap, atteints par le vieillissement et la dépendance ainsi que la précarité matérielle.

Le plan santé accélère la fusion des établissements et leur intégration forcée dans des GHT, énormes entités administratives qui géreront toutes les ressources financières et en personnel pour un territoire donné.

Afin d'occulter ce projet industriel des soins, Emmanuel Macron annonce des mesures centrées sur le patient et la qualité du soin. Si l'intention et le discours peuvent séduire, en revanche, les moyens ne sont pas à la hauteur des enjeux. La rallonge de 400 millions d'euros en 2019 est à comparer aux 800 millions d'euros d'économies imposées en 2018 : l'annonce est un jeu de dupes, une escroquerie !

Sa proposition d'un « service sanitaire » réalisé par des étudiants ne constitue pas un véritable outil de prévention puisque confié aux moins expérimentés et en apprentissage de surcroît.

Bien que le *numerus clausus* soit reconnu comme un échec, rien n'est prévu pour former davantage de médecins mais des postes d'assistants médicaux financés par l'État, au détriment de quelles autres dépenses ?

Nous ne savons pas ce que sont ces 4 000 assistants médicaux qui vont être créés, quelle sera leur formation, qui va les former et en combien de temps. Nous savons qu'ils ne seront pas des médecins et qu'ils ne seront pas leurs équivalents pour les patient(e)s et les familles.

Des personnes peu ou mal formées, censées être au contact des patient(e)s alors que celles ayant une haute formation en sont éloignées.  
Avec la priorité donnée à la télémédecine, le médecin ne pratiquera plus une clinique directe auprès du patient mais un diagnostic à distance.

Que dire des 400 médecins supplémentaires promis dans les zones sous dotées, essentiellement rurales, où résident 15 millions de personnes ? Une goutte d'eau en zone désertique ...

Concernant la spécificité des soins en psychiatrie, elle n'est abordée qu'en conclusion de ce plan. La fermeture de nombreux centres médico-psychologiques dans les quartiers urbains ou en zones rurales ainsi que des services d'hospitalisation ne s'arrête pas, bien au contraire.

Concernant les structures médico-sociales SSR2 ou autres structures, et notamment les EHPAD, le plan santé n'apporte aucune réponse sérieuse à la situation pourtant extrêmement critique.

Concernant le financement de ce plan santé, le Président décide d'accentuer l'austérité. Cette orientation est confirmée par une hausse de l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie fixée, "gracieusement", à 2,5 % alors que la CGT estime qu'elle devrait être de 5% pour faire face aux besoins de personnels non couverts actuellement et à l'insuffisance des rémunérations.

La présentation de la future loi ne répond ni à l'urgence sociale, ni aux besoins d'amélioration des conditions de travail et de vie des personnels.

Les organisations syndicales n'ont pas été concertées en amont du projet, ce qui a conduit la CGT à ne pas s'associer aux différentes réunions du « comité suivi de la loi ». Cela n'empêche pas la Ministre des Solidarités et de la Santé de continuer la mise en place de son projet de loi « à marche forcée », dans une période où la politique du gouvernement est vivement contestée, poussant celui-ci à une grande consultation sur 4 thématiques, notamment sur la question des dépenses publiques et des missions de service public.

Pour conclure cette déclaration, il semble nécessaire de redire à quel point nous considérons ce plan de transformation de notre système de santé est à 1 000 lieux des préoccupations réelles et des besoins de la population, des professionnels qui vivent au quotidien le manque de moyens, la perte de repères, le sentiment d'abandon et la sensation de n'être que des variables d'ajustements budgétaires du gouvernement.

La CGT se prononcera défavorablement sur ce projet de loi.